

# TOURISME EQUESTRE

## A compléter par une activité d'hébergement

### I - DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le tourisme équestre se développe en France depuis une bonne trentaine d'années. Par complémentarité aux sports équestres, plutôt orientés vers l'enseignement des techniques de l'équitation classique et la compétition (saut d'obstacle, dressage, cross, etc.), le tourisme équestre se rapproche de la notion de loisir à cheval ; il est défini comme toutes formes de loisirs liées aux équidés et pratiquées par une personne en déplacement hors de sa résidence habituelle.

Particulièrement bien adaptée à l'espace rural, cette forme de tourisme peut contribuer à la diversification de l'agriculture soit en apportant un débouché à l'élevage, soit par la création d'un centre ou d'une ferme équestre.

La France compte 2,2 millions de pratiquants dont 612 401 licenciés FFE en 2019, 83 % de cavalières, 17 % de cavaliers, 60 % de juniors, 40 % de seniors (*source : FFE*). Ceci lui vaut la place de 4<sup>ème</sup> sport en France après le football, le tennis et le basketball. C'est le 1<sup>er</sup> sport féminin en France. Il faut toutefois noter que le nombre de licences est en baisse depuis 2012 et concerne en particulier les licences juniors au profit des licences seniors.

Le Comité National du Tourisme Equestre (CNTE), section de la Fédération Française d'Equitation représente :

- 2 500 établissements équestres et associations de cavaliers
- Plus de 70 000 licenciés en 2019
- Plus d'un million de pratiquants
- 380 Centres de Tourisme Equestre labellisés

Il travaille en étroite collaboration avec ses organes déconcentrés : les Comités Régionaux et Départementaux du tourisme équestre (CRTE et CDTE).

Plusieurs syndicats représentent le monde du cheval. Pour le Tourisme Equestre un seul syndicat, le **SNETE** (Syndicat National des Entreprises du Tourisme Equestre) dont le siège social est en Bourgogne, est représentatif des professionnels du Tourisme Equestre. Ce syndicat est reconnu par le Ministère de l'Agriculture depuis Avril 2002. Le SNETE travaille en partenariat avec les divers organismes nationaux du domaine de l'équitation (CNTE, FFE, Groupement Hippique National (GNH), Fédération National du Cheval (FNC), Fédération Interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail) et défend les intérêts de la profession auprès de ces divers organismes comme auprès des ministères de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, du tourisme...

### II - LE TOURISME EQUESTRE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Bourgogne-Franche-Comté compte 552 établissements équestres dont 76 orientés tourisme. Selon le Comité Régional de Tourisme Equestre, les cavaliers peuvent profiter nombreux chemins potentiels de randonnées dont une large partie est balisée.

La Bourgogne-Franche-Comté compte en 2019, 29 639 licenciés toutes catégories confondues (poney, tourisme et sports équestres) dont 4 539 licences tourisme, soit 15 % des licences. Il existe dans la région de nombreux établissements équestres dispersés et ayant une petite activité pour la plupart.

Les licenciés du tourisme équestre sont en diminution en 2019 (baisse de 323 licences par rapport à 2017) et sont au nombre de 4 539 en Bourgogne-Franche-Comté, selon la répartition suivante :

- Doubs : 805
- Côte d'Or : 772
- Saône et Loire : 754
- Haute Saône : 659
- Jura : 516
- Yonne : 466
- Nièvre : 424
- Territoire de Belfort : 143

Un certain nombre de cavaliers licenciés hors Bourgogne-Franche-Comté (Ile de France notamment) viennent randonner dans la région. A ceux-là s'ajoutent les cavaliers propriétaires non licenciés qui utilisent tout de même les infrastructures existantes.

### **III - ETAT DES LIEUX DE LA CLIENTELE**

La clientèle équestre dans sa globalité est relativement jeune, plutôt féminine (60 % de juniors et 83 % de femmes). Pour le tourisme équestre, la proportion d'adultes est plus importante : la tranche des plus de 19 ans représente 60 % des randonneurs (22% ont plus de 50 ans), et la clientèle féminine représente 77 % des pratiquants en tourisme équestre.

Les cadres et les professions intermédiaires sont de loin les plus représentés (de même pour la clientèle étrangère, qui provient essentiellement de l'Europe du Nord : Pays-Bas, Allemagne, Belgique, etc...., mais qui reste à l'heure actuelle peu importante). Quant à la clientèle française, elle provient essentiellement de Paris et sa région.

On identifie en règle générale six types de clientèle :

- les personnes, jeunes et adultes, découvrant le cheval en même temps que d'autres activités (pour lesquels l'équitation constitue une activité parmi d'autres dans un séjour multi-activités),
- les cavaliers occasionnels en vacances pour qui le loisir équestre s'inscrit au cœur de la découverte d'une région au même titre que d'autres loisirs,
- les débutants souhaitant se perfectionner dans la discipline ; ils ont une prédilection pour le séjour,
- les cavaliers chevronnés, propriétaires le plus souvent de leurs chevaux, qui souhaitent randonner indépendamment,
- les cavaliers à la recherche d'une expérience sportive à l'extérieur,
- les cavaliers souhaitant découvrir une région par le cheval avec un encadrement professionnel.

Les exigences en qualité se sont accrues tant pour le cheval que pour l'hébergement. Les étapes sont moins longues mais doivent inclure culture, gastronomie ou animations ludiques.

En terme d'hébergement, il est intéressant de pouvoir offrir une gamme complète correspondant aux randonneurs et à leur bourse, en travaillant avec d'autres partenaires locaux : un couple autonome ne demande pas la même structure d'accueil qu'une randonnée d'adolescents encadrés. Selon les groupes, les besoins en logistique à l'étape sont différents (proximité des commerces, disponibilité du fourrage...). Dans tous les cas, l'hébergement des cavaliers doit être proche de celui des chevaux, disposer d'une sellerie et d'un local de séchage des vêtements de pluie. Il doit être propre, confortable et de qualité, et répondre aux besoins d'accueil des chevaux, et aux normes de sécurité imposées pour l'accueil de groupes adultes ou mineurs.

L'idéal pour la clientèle est un réseau d'hébergements en « toile d'araignée » éloignés de 25/30 km les uns des autres, situés à proximité d'un réseau de chemins adaptés à la randonnée équestre (ex : chemins répertoriés au PDIPR).

### **IV - LES EXIGENCES SPECIFIQUES AUX CENTRES DE TOURISME EQUESTRE**

#### **4.1. Une cavalerie adaptée**

Toutes les races de chevaux, dans l'absolu, peuvent convenir à cette activité ; toutefois, celle-ci exige que les équidés choisis présentent certains critères :

- cheval équilibré, calme, docile et sociable avec ses congénères,
- cheval possédant de bons aplombs, des articulations robustes et bien attachées et un dos solide,
- cheval de taille moyenne et assez porteur pour pouvoir supporter le cavalier, ainsi qu'un paquetage le cas échéant.

Les chevaux ne doivent pas être utilisés trop jeunes (croissance non terminée et réactions imprévisibles) ; on considère qu'un cheval est mature entre 7 et 14 ans. Son éducation est primordiale et doit se faire avec patience, professionnalisme, en lui permettant de découvrir toutes les situations auxquelles il sera confronté dans cette activité.

Les races les plus représentées dans les centres de tourisme équestre sont : les Arabes, les Arabes Barbes, les Haflingers, les Mérens, les Fjords, les demi traits, les Quarters Horses, les

Camarguais, beaucoup d'Origine Inconnu et d'Origine Non Constaté (ONC), les croisements arabes avec d'autres races. Il y a très peu de trotteurs et de pur-sang car ils sont peu adaptés. Les Haras Nationaux en partenariat avec le Tourisme Equestre ont créé un label « Cheval de Loisir ». Ce label s'obtient suite à des épreuves de qualification, il a pour but de valoriser des chevaux ayant une aptitude développée à l'équitation d'extérieur aussi bien physique que mentale. Le prix d'un cheval se situe généralement entre 800 € et 2 500 €. Le prix d'un cheval labellisé est par contre de 2 000 € à 3 900 €. Les prix varient selon la race de l'animal, les origines, l'âge et le travail.

#### 4.2. Des compétences très complètes pour le chef d'entreprise

Techniquement parlant, le responsable d'une structure de tourisme équestre doit tout d'abord posséder de solides connaissances en matière d'hippologie (alimentation, comportement, soins vétérinaires, besoins spécifiques, etc, ...), en matière de technique équestre, d'éducation et de travail des chevaux.

Par ailleurs, il assure la gestion de son établissement, et doit être compétent, à ce titre, à tout ce qui se rapporte à la comptabilité, le marketing, les techniques de commercialisation, etc.... d'une entreprise commerciale, touristique et agricole, et en matière de réglementation spécifique au domaine équestre.

D'un point de vue humain, il est indispensable qu'il présente des qualités en matière d'accueil et d'animation.

Enfin, dans la mesure où cette même personne sera amenée à encadrer les activités proposées à sa clientèle, elle devra posséder les diplômes nécessaires :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DIPLOMES NECESSAIRE POUR L'INSTALLATION**  
(source CPNE-EE)

<b>PROMENADES ET RANDONNEES</b>	GTE : doit avoir été obtenu avant le 29/08/2007
	ATE : Accompagnateur de Tourisme équestre (inscrit au répertoire national des certifications professionnelles)
	BPJEPS mention tourisme équestre
	CQP Organiseurs de Randonnées Equestres
<b>PROMENADES ET RANDONNEES EN ATTELAGE</b>	MATE : meneur accompagnateur en tourisme équestre
	Chef de caravane (diplôme fédéral)
	Certificat de spécialisation attelage avec un niveau galop 5
	BPJEPS activités équestres Mention Attelage
<b>ENSEIGNEMENT</b>	BPJEPS spécialité activités équestres en 10 UC : diplôme de niveau IV permettant de créer son entreprise. Il existe 5 mentions : équitation, tourisme équestre, attelage, western et équitation de tradition et de travail A partir de 2020, le BPJEPS sera abrogé au profit du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » en 4 UC
	AQA : attestation de qualification et d'aptitude
	CQP Enseignant Animateur d'Equitation

#### Un diplôme pour les salariés :

Le CQP ASA (certificat de qualification professionnelle animateur soigneur assistant) reconnu par les arrêtés du 17/10/2005 pris par la commission nationale de la certification professionnelle et du 16/01/2016 par le ministère des sports, permet l'encadrement des promenades allant d'1 heure à la journée, l'animation en carrière sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV (BEES 1 Equitation, BPJEPS activités équestres, guide de tourisme équestre) relative à la spécialité. Ce certificat est décliné en deux supports : équitation sur poney ou équitation sur cheval.

En ce qui concerne l'encadrement de promenades et randonnées en attelage, aucune réglementation n'exige de diplôme, ils sont toutefois recommandés.

#### 4.3. Le Label CTE

Le label « Centre de Tourisme Equestre » est géré par la FFE. Les établissements labellisés Centre de Tourisme Equestre s'engagent à respecter une charte de qualité qui garantit :

- un accueil organisé et attentif,
- des structures d'activités bien adaptées,
- des chevaux et poneys bien traités,
- une prise en compte professionnelle de la sécurité
- un projet d'équitation de pleine nature personnalisé
- un accompagnement qualifié et diplômé (ATE-GTE – BPJEPS activités équestres mention tourisme équestre ou CQP d'animateur soigneur assistant en tourisme équestre

Le cahier des charges qualité centre de tourisme équestre est téléchargeable sur le site label tourisme équestre : [http://www.ffe.com/club/Labels/\(article\)/9316](http://www.ffe.com/club/Labels/(article)/9316)

Pour prétendre à ce label, la structure doit être adhérente à la FFE, proposer l'activité tourisme équestre c'est-à-dire organiser régulièrement des promenades (de 1 heure à la journée) et des randonnées, être en règle, délivrer au moins 20 licences fléchées tourisme par an.

#### **4.4. Location d'équidés**

Il est également possible de n'assurer que la location de chevaux (sans accompagnement) ; aucun diplôme spécifique n'est alors nécessaire. La déclaration auprès des Haras Nationaux en tant que loueur d'équidés n'est plus obligatoire.

## **V – DECLARATIONS ADMINISTRATIVES**

Les démarches de déclaration sont à réaliser auprès du département d'implantation (cf. fiche incidences de la diversification sur les régimes agricoles).

Tous les établissements recevant du public doivent déclarer leur ouverture à la direction départementale de la jeunesse et des sports ainsi qu'à la mairie de son lieu d'exploitation. Pour les établissements classés ERP 5ème catégorie sans hébergement, la visite de la commission de sécurité n'est pas obligatoire. Le maire prévoit une visite de la commission de sécurité des lors que l'établissement propose de l'hébergement ou est concerné par une autre catégorie. Par la suite un registre de sécurité doit être tenu et une visite a lieu tous les 5 ans afin de vérifier les normes réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité. (cf : DGFAR/SDTE/SDC/N2005-5035.27/10/2005.)

Tous les établissements sont tenus de mettre en place un plan d'évacuation, d'afficher les numéros d'urgence, de mettre à disposition une trousse de secours et un téléphone.

Pour l'accueil de groupes scolaires, il faut prendre contact avec l'Inspection Académique du département.

Les établissements sont tenus de respecter les dispositions visant à l'accueil du public handicapé.

L'assurance de responsabilité civile est obligatoire pour tous établissements équestres.

Ceux-ci doivent pouvoir vendre une assurance responsabilité cavalier à tout cavalier venant monter chez eux. Pour les centres équestres affiliés à la FFE, la vente de la licence couvre cette obligation.

## **VI – ASPECTS SOCIAL ET FISCAL DES CENTRES DE TOURISME EQUESTRE**

La Loi de Finances pour 2004 et la Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 ont réformé le statut fiscal et juridique des activités équestres.

Les activités de :

- pensions de chevaux adultes (et non plus seulement de chevaux de moins de 5 ans, les poulinières et étalons en activité de reproduction),
- enseignement de l'équitation,
- locations de chevaux même s'ils ne sont pas nés ou élevés sur l'exploitation,
- débouillage, dressage et entraînement,

gènèrent désormais des bénéficiaires agricoles et sont définies sur le plan juridique comme agricoles. Les exploitants sont alors soumis à un régime réel d'imposition, à la TVA et sont exonérés de taxes professionnelles et foncières sur le bâti. En revanche le régime d'imposition des bénéficiaires pour les structures qui relèvent du régime de l'impôt sur les sociétés n'est pas modifié. Les

prestations de restauration et d'hébergement sont considérées comme des prestations de nature commerciale et sont imposées dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC). Le régime TVA des activités équestres a été modifié en profondeur sous la pression de la réglementation européenne, entraînant des conséquences significatives sur le tourisme équestre.

### **Régime TVA applicable aux activités équestres depuis le 1er janvier 2014**

Les activités équestres sont imposables au taux normal de 20 %, sauf pour la partie se rapportant à l'exploitation d'installations sportives qui bénéficie du taux réduit de 5,5 %, définie comme suit :

- les animations, activités de démonstration et visites des installations sportives aux fins de découverte et de familiarisation avec l'environnement équestre ;
- l'accès aux établissements équestres à des fins d'utilisation de leurs installations à caractère sportif.

Pour bénéficier de ce taux réduit, les installations doivent être inscrites au RES (Recensement des Équipements Sportifs).

Le taux de TVA applicable à la pension d'un équidé ainsi qu'à l'accompagnement, la restauration et l'hébergement reste à 20 %.

Les différentes prestations doivent faire l'objet d'une facturation spécifique en distinguant d'une part la prestation d'accès aux installations sportives en vue de leur utilisation soumise au taux réduit de 5,5 % et d'autre part les autres prestations (dont l'accompagnement par exemple) soumises au taux normal de 20 %.

Pour le taux de TVA de 5,5 % pour la prestation d'accès aux installations sportives en vue de leur utilisation, l'administration fiscale précise que le droit d'accès aux installations doit être facturé en prenant en compte les charges subies par la structure. A titre d'exemple un pack « ballade » se décomposera d'un droit d'accès aux installations (5,5 %), de découverte / familiarisation du cheval (5,5 %) et d'une prestation de mise à disposition de chevaux et d'accompagnement à l'extérieur (20 %). Les factures devront faire apparaître distinctement la quote-part du prix affecté à chacune de ces prestations.

En tant qu'entreprise agricole, les établissements hippiques et leur(s) dirigeant(s) dépendent du régime de protection sociale agricole, selon l'article L. 144 du code rural.

## **VII – INVESTISSEMENTS ET RENTABILITE**

➤ **Prix et produits pratiqués en Bourgogne-Franche-Comté (relevé de l'offre sur internet à partir des établissements de tourisme équestre recensés en 2018 par le Comité Régional de Tourisme Equestre de Bourgogne-Franche-Comté) pour les différentes prestations ou produits équestres.**

<b>PRESTATION</b>	<b>FOURCHETTE DE TARIFS</b>
Promenade à l'heure	de 20 à 30 €
Promenade de 2 heures	de 35 à 50 €
Promenade à la journée (repas inclus)	de 75 à 150 €
Randonnée d'une semaine (5 à 6 jours)	de 630 à 1 000 €
Séjour, stage (par jour)	de 60 à 90 €

La tarification des heures de monte varie si le cavalier est un cavalier de passage ou un membre du club payant par ailleurs une cotisation annuelle. Cette dernière est peu demandée dans les établissements de tourisme équestre.

A cela peuvent s'ajouter, différents postes de produits :

- Vente de chevaux : 1 300 € pour un cheval de réforme à 1 700 € pour un cheval adulte au travail (source : les systèmes équin de la région Bourgogne, Franche-Comté et Rhône Alpes – repères techniques et économiques de l'année 2010 – Juillet 2012),
- Pensions box : 250 à 410 € (relevé de l'offre de l'offre internet),
- Pension travail : 290 à 460 € (relevé de l'offre internet),
- Débourageage : 8 à 24 €/jour (relevé de l'offre internet),
- Saillies,....

Des enquêtes ont été réalisées en 2010 auprès de 4 centres équestres de la région Centre Est dans le cadre du réseau économique de la filière équine. Ces données nous montrent que le produit équin des centres équestres se compose principalement des recettes issues des cours,

des pensions de chevaux, des randonnées et des stages. La vente de chevaux ne représente que 1 % du produit équin.

	<b>PRODUIT en €/UGB équins</b>
Ventes de chevaux	89
Pensions	2 505
Adhésions centre équestre	537
Cours/formations	4 115
Randonnées/stages	1 521
Divers	178
<b>TOTAL</b>	<b>8 945</b>

#### ➤ Investissements

Les investissements dépendent de l'activité et du volume que l'on souhaite donner à la structure. Toutefois un minimum est nécessaire :

- Box : 1 554 €.T.T.C (un box) à 6 165 €.T.T.C (4 box)
- Abris de pré : 760 à 1 980 €.T.T.C
- Rond de longe : 983 à 2 760 €.T.T.C
- Carrière,
- Achat chevaux
- Equipement et matériel d'élevage (stockage alimentation, ...)
- Equipement et matériel d'entraînement et de concours
- Equipement et matériel pour prestations de services (matériel de sellerie, locaux sellerie, matériel divers, lieu d'accueil clientèle, ...)
- Equipement et matériel de transport (Van, 4X4, camion, ...),

**Les repères économiques des enquêtes de la région Centre Est réalisées en 2010 auprès de 4 centres équestres nous indiquent la répartition des charges opérationnelles et des charges de structures.**

#### ➤ Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles (alimentation des chevaux, ferrure, vétérinaire, achat d'animaux, frais de litière, harnachement) représentent 23 % en moyenne du total des charges.

	<b>Charges opérationnelles en €/UGB Equins</b>
Aliments concentrés	838
Fourrages achetés	141
Frais d'élevage	251
Frais de reproduction	32
Frais vétérinaires	261
Frais de transformation	187
Frais de commercialisation	63
Frais divers (mise en pension, assurances, ...)	450
Engrais	19
Semences achetées	12
Travaux par tiers	54
<b>TOTAL</b>	<b>2 308</b>

#### ➤ Charges de structure

Contrairement aux élevages équins, la main d'œuvre représente une part importante des charges d'exploitation.

La moyenne d'unité de main d'œuvre sur la structure est de 3,9 principalement répartie entre la main d'œuvre salarié (1,5 UMO) et la main d'œuvre familiale (1,6 UMO).

	Charges de structures en €/UGB équins
Main d'œuvre	2 123
Foncier	155
Matériel	816
Bâtiments et installations	654
Services extérieurs (impôts, assurances, eaux, électricité,...)	1 126
<b>TOTAL</b>	<b>4 874</b>

### En conclusion...

Les établissements assurant des prestations de randonnées prennent moins de risque au niveau des investissements.

Il est possible aussi de minimiser les charges opérationnelles en adoptant un système économique pour la gestion des animaux (chevaux en extérieur nourrit au foin produit sur l'exploitation par exemple) sans que cela ne nuise à l'état général des chevaux. L'emploi de concentrés fermiers traditionnels (orge, avoine) plutôt que l'achat de concentrés du commerce peut permettre de réaliser de notables économies.

Mais il est difficile de vivre d'une seule activité promenade et randonnée toute l'année dans nos régions, c'est donc pour cela que peu à peu les responsables de centres se sont formés et ont passé les diplômes d'enseignement, ou ont embauché des Brevets Professionnels, et développent une petite école d'équitation complémentaire des activités de Tourisme équestre.

Deux contraintes semblent handicaper l'enseignement : la présence d'un moniteur diplômé et l'investissement dans des équipements onéreux. Cette activité pour être plus rentable doit fonctionner toute l'année en s'appuyant sur une clientèle de proximité.

L'association de plusieurs activités complémentaires permet d'exploiter au mieux les opportunités. Il semble aussi judicieux d'associer de l'hébergement.

Une autre condition, essentielle à la réussite de l'activité de tourisme équestre, est d'être passionné par l'accueil de ses clients autant que par les chevaux.

## VIII – FORMATION

### CFPPA

21, bvd Olivier de Serres - 21800 QUETIGNY

Tél. 03 80 71 80 40

Fax. 03 80 71 80 10

e.mail : [cfppa.quetigny@educagri.fr](mailto:cfppa.quetigny@educagri.fr)

### Lycée Agricole LA BAROTTE – HAUTE COTE-D'OR

Route de Langres – 21400 CHATILLON SUR SEINE

Tél. 03 80 91 53 03

Fax. 03 80 91 53 19

e.mail : [legta.chatillon@educagri.fr](mailto:legta.chatillon@educagri.fr)

### CFA du Sport de l'animation et du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté

19 Avenue Albert Camus – 21000 DIJON

Tèl : 03 80 74 08 88

Site : [www.cfa-sport.fr](http://www.cfa-sport.fr)

### LEGTA Lons le Saunier Mancy

410, Montée Gauthier Villars – BP 5020 – 39015 LONS LE SAUNIER Cedex

Tél. 03 84 47 16 77

Site : [www.lons-mancy.fr](http://www.lons-mancy.fr)

e.mail : [legta.lons-le-saunier@educagri.fr](mailto:legta.lons-le-saunier@educagri.fr)

### SPORTS NATURE FORMATIONS

4, rue du Vézenay – 25370 TOUILLON ET LOULETEL

Tèl : 03 39 33 00 55

Site : [www.sports-nature-formations.fr](http://www.sports-nature-formations.fr)

Autres formations (ATE, CQP ORE, BPJEPS Tourisme Equestre,..) disponibles sur le site du CRTE BFC : [www.equitation-bfc.com/crte-bfc/formations](http://www.equitation-bfc.com/crte-bfc/formations)

## IX – ADRESSES UTILES

### Comité National au Tourisme Equestre (CNTE)

#### Fédération Française d'Équitation

Parc Fédéral Equestre – 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02 54 94 46 00

Site : [www.ffe.com/tourisme/CNTE](http://www.ffe.com/tourisme/CNTE)

### Comité Régional du Tourisme Equestre BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (CRTE BFC)

La Visitation, 27 rue de la Sous-Préfecture – 39100 DOLE

Président et contact : M. François ALLEGUEDE (06 20 60 52 79)

Mail : [francois.alleguede@equi-org.fr](mailto:francois.alleguede@equi-org.fr)

Site : [www.equitation-bfc.com/crte-bfc](http://www.equitation-bfc.com/crte-bfc)

### Comité Départemental du Tourisme Equestre (CDTE)

<b>Côte d'Or</b> Présidente : Delphine MICHEA Tél : 03 80 35 85 36	<b>Nièvre</b> Présidente : Emmanuelle BORNET Tél : 03 86 37 10 19 Mail : <a href="mailto:harasdumagny@hotmail.fr">harasdumagny@hotmail.fr</a>
<b>Saône et Loire</b> Présidente : Sophie FOURNEAU Tél : 03 85 92 22 94 Mail : <a href="mailto:cel.fourneau@infonie.fr">cel.fourneau@infonie.fr</a>	<b>Yonne</b> Présidente : Laurence COVOET Tél : 03 86 41 62 63 Mail : <a href="mailto:pesteau@wanadoo.fr">pesteau@wanadoo.fr</a>
<b>Doubs</b> Président : Anthony BOUCHON Tél : 06 33 05 71 60 Mail : <a href="mailto:bouchon.anthony@wanadoo.fr">bouchon.anthony@wanadoo.fr</a>	<b>Jura</b> Présidente : Anne-Marie DOLE Tél : 03 84 51 45 97 Mail : <a href="mailto:annemarie.dole@free.fr">annemarie.dole@free.fr</a>
<b>Haute Saône</b> Président : Joël MONNET Tél : 06 48 08 32 69 Mail : <a href="mailto:joel.monney@wanadoo.fr">joel.monney@wanadoo.fr</a>	<b>Territoire de Belfort</b> Présidente : Véronique RIERA Tél : 06 84 53 92 07 Mail : <a href="mailto:veroniqueriera@gmail.com">veroniqueriera@gmail.com</a>

### Conseil du Cheval de Bourgogne-Franche-Comté

52, rue de Dole – 25000 BESANCON

Présidente : Mme Claire JUILLET-MAILLY

Tél. 06 09 48 38 90

Site : [www.conseilchevauxbourgognefranchecomte.fr](http://www.conseilchevauxbourgognefranchecomte.fr)

Mail : [conseilchevalbfc@gmail.com](mailto:conseilchevalbfc@gmail.com)

IFCE – HARAS NATIONAUX (2 sites régionaux)	
<b>Haras National de Cluny - EquiVallée</b> 2, rue Porte des Prés – 71250 CLUNY Tél : 03 85 32 09 73 Site : <a href="http://www.equivallee-haras-cluny.fr">www.equivallee-haras-cluny.fr</a>	<b>Haras National de Besançon</b> 52 rue de Dole – 25000 BESANCON Tél : 03 81 52 50 45 Mail : <a href="mailto:equi-info.besancon@ifce.fr">equi-info.besancon@ifce.fr</a>

### FRETE (Fédération des Relais d'Étape et de Tourisme Equestre)

Présidente : Sophie de GRANGENEUVE

16 rue de Bernos - 33112 Saint Laurent MedocT

él. 05 56 59 96 41

Site : <http://www.chevalfrance.org>

Mail : [mail.frete@gmail.com](mailto:mail.frete@gmail.com)



**GHN (Groupement Hippique National)**

12, avenue de la République- 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02 54 83 02 02

Fax. 02 54 83 02 03

Site : [www.ghn.com.fr](http://www.ghn.com.fr)

Mail : [infos@ghn.com.fr](mailto:infos@ghn.com.fr)

**CPNE EE (Commission Paritaire Nationale de l'emploi- Entreprises Equestres)****Secrétariat du GHN**

12 avenue de la république 41 600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02 54 83 02 06

Fax. 02 54 83 02 03

Site : <http://www.cnpe-ee.org>

Mail : [info@cnpe-ee.org](mailto:info@cnpe-ee.org)

**CPRE-EE Bourgogne (Commission paritaire régionale de l'emploi des entreprises équestres)**

Secrétariat : Elise BOULAND

Le Moulin de Vaux - Centre de Tourisme Equestre - 71600 NOCHIZE

Tél. 03 85 88 31 51

Fax. 03 85 24 07 96

**S.N.E.T.E (Syndicat National des Entreprises de Tourisme Equestre)**

Président National et Délégué Régional Bourgogne : M. GUYOT DE CAILA

Moulin de Vaux - 71600 NOCHIZE

Tél. 03 85 88 31 51

Site : <http://snete.equestre.biz/>

e-mail : [president-snete@nordnet.fr](mailto:president-snete@nordnet.fr)

**Centre National de Formation des Activités Equestres**

83, rue de Melun – 77240 SEINE PORT

Tél. 01 60 63 85 59

Fax 09 81 63 85 59

**Pour en savoir plus...**

- « Les formations aux métiers du Cheval » - Editions SEPPAR - consultable au centre de documentation de l'Ecole Nationale d'Equitation (B.P. 207 – Terrefort – 49411 SAUMUR Cedex),
- « Equ'Idée » – Bulletin d'information (8,50 € le numéro – cette revue n'est plus éditée depuis 2013 – dernier numéro paru : n°80 automne 2012) – les Haras Nationaux
- « Insémination artificielle équine » - Edité par l'Institut du Cheval – Les Haras Nationaux – 61 €,
- « Gestion de la Jument » - 2013 - Les Haras Nationaux – 50 €,
- « Le Poulain, croissance et développement » - 2006 - Les Haras Nationaux – 15 €,
- « Cheval, techniques d'élevage » - 2014 - Les Haras Nationaux – 30€,
- Equit'Infos – bulletins - édités par le GHN – Un format dématérialisé : consultation du bulletin en ligne gratuit pour tous les adhérents du GHN (adhésion s'élevant à 170€00) ou format papier : réception du bulletin par courrier postal (surcoût de 40€ lors de l'achat de l'adhésion au GHN).
- Statistiques agrégées sur la filière aux niveaux national et régional, pour mesurer l'impact des activités équestres et en suivre le développement (emplois, surfaces, économie,...) - Données pour suivre les marchés et connaître le fonctionnement technico-économique des entreprises (base SIRE et base de l'Observatoire Economique et Social du Cheval - Réseau équin de Références - [www.haras-nationaux.fr/information/statistiques-et-donnees.html](http://www.haras-nationaux.fr/information/statistiques-et-donnees.html))
- « La filière équine en Bourgogne » - Les observatoires économiques régionaux - Avril 2008 - Conseil du Cheval en Bourgogne Les systèmes équins de la région Centre Est – repères techniques et économiques de l'année 2010 – Références – réseau économique de la filière équine – Juillet 2012
- « Observatoire économique de Bourgogne-Franche-Comté » - REFERENCEs – Réseau Economique de la filière équine – Conseil du Cheval de Bourgogne-Franche-Comté - 2016